



La prise de position provoquée *en droit administratif*

27-28 AVRIL 2017

Faculté de droit / Université Paris-Est Créteil

Colloque organisé par l'Equipe de recherche
MARCHES, INSTITUTIONS, LIBERTES (MIL)

Organisation : Nicolas Gabayet, Jean Sirinelli, Noé Wagener et Lamprini Xenou



Il devient de plus en plus souvent possible à un administré de provoquer de l'Administration une prise de position formelle et opposable quant à l'application d'une norme à une situation de fait ou un projet. Cette évolution soulève non seulement des questions techniques de grande ampleur, mais s'inscrit dans un mouvement de fond, celui de la transformation des rapports juridiques entre l'Administration et ses administrés, dont on peine encore à mesurer l'étendue et les conséquences.

L'ambition de ce colloque est donc de tenter de saisir ce « phénomène juridique », à proprement parler, et d'identifier les traits saillants d'un éventuel régime de droit administratif en cours d'esquisse.



UPEC
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL

**FACULTÉ
DE DROIT**



JEUDI 27 AVRIL 2017



13h30 Café d'accueil

14h Ouverture du colloque
Alain Desrayaud, doyen de la faculté de droit (Univ. Paris-Est Créteil)

PREMIERE PARTIE : IDENTIFICATION

SEANCE 1 : NOTION

Présidence : Simon Gilbert, professeur à l'Université Paris-Est Créteil

14h15 Catégorisation
Benoît Plessix, professeur à l'Université Panthéon-Assas

14h45 Enjeux
Sébastien Saunier, professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole

15h15 Discussion et pause

SEANCE 2 : INSPIRATIONS

Présidence : Pierre de Montalivet, professeur à l'Université Paris-Est Créteil

15h45 Le modèle allemand
Reine Wakote, maître de conférences à l'Université de Lorraine

16h15 Le modèle américain
Dominique Custos, professeur à l'Université Caen-Normandie

16h45 Les sources juridiques
Lamprini Xenou, maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil

17h15 Discussion



VENDREDI 28 AVRIL 2017



DEUXIEME PARTIE : DECLINAISONS

SEANCE 3 : LES INSTRUMENTS

Présidence : Jean Sirinelli, professeur à l'Université Paris-Est Créteil

- 9h30** Le droit fiscal
Alexandre Maitrot de la Motte, professeur à l'Université Paris-Est Créteil
- 10h** Le droit administratif des biens
Christophe Roux, professeur à l'Université Lumière Lyon 2
- 10h30** Le droit économique
François Blanc, professeur à l'Université de Rouen
- 11h** Le droit de l'urbanisme
Sébastien Ferrari, professeur à l'Université Grenoble-Alpes
- 11h30** Discussion et pause

SEANCE 4 : LES PERSPECTIVES

Présidence : Rozen Noguellou, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

- 12h** Table-ronde n° 1
- Jean-Luc Barcon-Maurin, chef du service juridique de la fiscalité, direction générale des finances publiques
 - Émilie Bokdam-Tognetti, maître des requêtes au Conseil d'État
 - Me Charles Ménard, avocat, Ernst & Young
- 12h45** Discussion et déjeuner

TROISIEME PARTIE : APPLICATION

SEANCE 5 : LES PRATIQUES

Présidence : Julien Martin, professeur à l'Université de Bordeaux

14h30 Regard universitaire sur la pratique
Noé Wagener, maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil

15h Table-ronde n° 2

- Me Thomas Cortès, avocat, Granut
- Anne-Laure Girard, professeur à l'Université de Poitiers

15h45 Discussion et pause

SEANCE 6 : LE CONTENTIEUX

Présidence : Brunessen Bertrand, professeur à l'Université Rennes 1

16h L'opposabilité
Gweltaz Eveillard, professeur à l'Université Rennes 1

16h30 Le contrôle du juge
Pascale Idoux, professeur à l'Université de Montpellier

17h La responsabilité
Hugo-Bernard Pouillaude, maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil



INFORMATIONS PRATIQUES :

Université Paris-Est Créteil / Faculté de droit
83-85 avenue du Général de Gaulle, 94 000 Créteil
Métro Ligne 8 / Station Créteil L'Echat

Ce colloque se tiendra en amphi. B1

Renseignements et inscriptions : Johan Menichetti
01 56 72 61 62 / johan.menichetti@u-pec.fr

